



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 14 octobre 2025

Début de réunion à 18h.

I. Délibérations :

- Mutuelle Obligatoire des Agents.

L'employeur (mairie) versera 50% de la cotisation de base, comme le prévoit la réglementation.

- RIFSEEP (régime indemnitaire).

L'employeur alignera sa pratique sur celle de l'autre collectivité employeuse de M. BOZEC (à savoir la commune de St-Martin de F.).

- Tarification Gîte d'Etape (L'Ostal d'Anne)

Après quelques petites finitions encore à prévoir, le gîte d'étape sera mis en location via la Centrale de Réservation Gîtes de France pour la saison 2026. Les tarifs suivants ont été définis :

Nuitée de 100 à 130 € (en fonction de la période).

Semaine de 500 à 550 € (en fonction de la période).

- Loyers des logements locatifs communaux.

L'ensemble des loyers sera indexé selon l'indice en vigueur.

Délibérations adoptées à l'unanimité

II. Travaux à venir :

- Eclairage public : intervention prévue dans les prochaines semaines (réparations point lumineux défectueux).

- Fromagerie : la mairie ne prend en charge que le gros œuvre (porte, fenêtre, communication entre les deux locaux) et le renforcement de l'alimentation électrique. Le reste des travaux est à la charge du locataire.

- Bâtiments communaux : la cuisine du bar sera agrandie (dans une cuve de l'ancienne coopérative), une réflexion est menée sur l'amélioration de la terrasse du bar et du passage entre le boulodrome et le tennis ainsi que sur l'installation d'un portail au gîte le Lac. Les devis sont en cours d'élaboration et un dossier AIT sera déposé auprès du CD 66.

- Fibre : les branchements des particuliers seront réalisés dans les prochaines semaines.

- Voirie : une réflexion est menée pour utiliser au mieux les crédits "Amendes de Police" : revêtement prolongement rue du 03 Août ? La chaussée dégradée rue du lavoir sera également réparée.

III. Fêtes de fin d'année :

La célébration est fixée au Samedi 20 Décembre.

Après le spectacle offert par le Comité d'Animation, un buffet d'înatoire sera offert à la population (cf. Épicerie du Fenouillèdes pour approvisionnement).

Les enfants (jusqu'au CM2 inclus) se verront offrir un cadeau (9) tout comme les aînés (à partir de 70 ans - 21 personnes concernées).

Une petite attention est également prévue pour l'ensemble de la population.

IV. TeF 2026 :

Les deux bandas sollicitées en 2025 sont reconduites (Los Cepos pour le vendredi et le samedi midi ; la Band'à Gégé pour le samedi).

Le spectacle pour le soir est également réservé : Top 50 avec les Choeurs d'Artichaut (Bob Djalout).

Manque le spectacle de l'après-midi : une réflexion est en cours.

V. Urbanisme :

Le PLUI Agly-Fenouillèdes entrera en vigueur au 01/01/2026. Il sera consultable en mairie ou auprès des services urbanismes de la CCAF.

Le conseil est également amené à donner son avis sur deux projets :

- La construction d'une maison de gardiennage sur une parcelle agricole (actuelle zone N de la carte communale).
- L'installation d'une guinguette sur une parcelle anciennement agricole (actuelle zone N de la carte communale).

Fin de la réunion à 20h.

Vu pour être affiché le 17 octobre 2025 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trilla, le 17 octobre 2025

Le Maire

